

Séance du 18 février 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 février 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr GRENET, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet -Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé, Mme Loupien-Suarès, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. Gouffrant ; M. Saussié à M. Soroste ; M. Causse à M. Pommiez ; Mme Chevrel à M. Lozano.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : **CULTURE et PATRIMOINE – Convention de partenariat avec l'Institut culturel basque**

Monsieur Arandia présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Depuis de nombreuses années, la ville de Bayonne participe à l'effort de structuration d'une politique publique en faveur de la culture basque, tout en étant un acteur de la mise en œuvre de celle-ci sur son propre territoire.

Dans la perspective de conforter cette politique, la ville de Bayonne souhaite solliciter l'Institut culturel basque, principal outil de mobilisation autour de la culture basque, dans le cadre d'une mission générale que lui a notamment confiée l'Etat, pour qu'il apporte ses compétences, ses conseils et ses avis.

Il convient donc de définir et de fixer les modalités de ce partenariat entre la ville de Bayonne et l'Institut culturel basque. Je vous demande donc d'approuver les termes de la convention ci-jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.